L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 23 JUIN 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande à louer—Pour la campagne, moyennant un prix raisonnable pour deux ou trois mois, davantage peut-être, un bon cheval de famille pour voiture, doux et sans défaut, que pourrait conduire une dame. On prendra le plus grand soin du cheval. S'adresser par lettres, avec renseignements quant au prix, etc., à A. B., Letter Box G., N. O. Post office.
21 juin—

ON demande—Un bon tonnelier pour aller au Mexique. S'adresser à M. Ruiz de Velasco, 65 rue St Louis, restaurant Antoine.
21 juin—3f

A LOUER.

A louer—Coin Ste Anne et Royale, magasin et premier, s'adresser à Mangin.
19juin—1sem

A VENDRE.

A vendre, pour cause de départ du propriétaire, la très ancienne confiserie Mantz, au coin des rues de Canal et Carondelet, avec les installations en totalité ou en partie et un bail de quatre années. S'adresser sur les lieux.
21 juin—

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
14juin—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jacob D. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20.718—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juin—23 28—2 juil

Succession de Louis Cronzeilles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21.317—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par François Basile Hernandez, exécuteur testamentaire, de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 juin—17 22 26

Succession de Mark H. Applegate.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15.[illegible]—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mannette Applegate administratrice, dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 juin—1[illegible] 22 26

Succession de Sarah Rigor, femme de Joseph P. Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21 552—Division B—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah Rigor femme de Joseph P. Wilson, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 juin—21 25 30

Succession de Richard T. Buckner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17.[illegible]—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Alice M. Buckner, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21juin—21 25 30

Succession de Thomas Lee Cheevers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21.546—Division —. Attendu que John A. Cheevers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Lee Cheevers décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 juin—21 25 30

Succession de William H Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19.991—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Corinne Elizabeth Howell Wood administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16 21 25

Succession de John Helmes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.771—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, Administrateur public et administrateur dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16 21 25

Succession de Eagle Bart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.333—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Oscar Bart, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 juin—19 21 28

Succession de Margaret Van Vrancken.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21.501—Division C—Attendu que Wm A. Van Vrancken a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret Van Vrancken décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16 19 23

Succession de Vve J. A. Graithe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19.8[illegible]—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur Denis exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 juin—15 19 24

Succession de Thomas Hasam.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20.801—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Sidney H. Hasam administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 juin—17 22 26

Succession de Joseph Asher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21.490—Division C—Attendu que Mme Lena Pincaro veuve de Jos. Asher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Asher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14juin—14 1[illegible] 23

AVIS AUX CREANCIERS.

Insolvabilité de G. Jaquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13.913—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John F. C. Waldo, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 juin—14 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Albert Cammack vs ses créanciers—No 21.497—Division C—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Albert Cammack, individuellement et comme membre de la raison sociale de Renshaw Cammack & Co. soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 18ème jour de juillet 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 13 juin 1887.
(Signé). F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14juin—3f en 30 j

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois Juin et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 12 JUILLET 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.---Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000		$150,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100	200	20,000
100	100	10,000
1000	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil du moulin à riz de valeur connu sous le nom de American Rice Mill, du No. 141 au No. 147 de la rue South Peters; droit d'occupation, compte courant, etc.

Edmond Marchesseau vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, —No. 19,812—Division D—En vertu d'un ordre de vente daté du 21 juin 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 5 juillet 1887 à 11 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Sur les lieux du No. 141 au No. 149 de la rue South Peters, tout le contenu des dits lieux connus sous le nom de "American Rice Mill" et consistant de 2 bouilloires, une pompe complète, 1 machine donkey avec pompe, 6 meules, 4 paires pounders (écraseurs) avec poulies, courroies et accessoires complets, 2 paires de pierres avec courroies (gearing) et accessoires, 1 brosse avec courroie et (gearing), 3 grands et 4 petits ascenseurs, 5 shakers, 2 soufflets (blast fans) et 3 petits éventails à succion, 7 screens, allée de couche, poulies, courroies, etc., reliés aux soufflets, shakers et screens, etc., et d'autre propriété et installations, etc., appartenant à un moulin à riz de première qualité.

Aussi, une pompe à gaz, arbres de couche, courroies, poulies, etc.

300 sacs (plus ou moins) offal, son, screenings, etc.

150 barils vides (plus ou moins) rice polisher, etc.

1 lot fil de fer et fil de fer recouvert de draps, balances et trucks, et divers autres objets, etc., le tout selon inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Aussi, un lot de meubles de bureau, etc.

2° Le droit d'occupation des lieux du No 141 au No 143 de la rue South Peters expirant le 30 septembre 1887, et le droit d'occupation des lieux des Nos 145 et 147 rue South Peters, expirant le 31 juillet 1887.

3° Aussi les comptes suivants, etc. Hansell & Cie, compte courant, $75 50.

Une action de la compagnie d'assurance Louisiana sur laquelle trois paiements s'élevant à $30 ont été faits.

Billet de A. et P. A. Villermain dû 11|14 mars avec 8 pour cent d'intérêt après maturité pour la somme de $484. 83.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23juin—23 28—2 5 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée dans le Premier District. Pour effectuer un partage. Mark A. Diamond vs Amélia Diamond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20.193—En vertu d'un jugement rendu le 17 mai 1887 et signé le 23 mai 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour opérer un partage, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Povefarre, Delord, Annonciation et Foucher et désigné par le No. 47 et mesurant 25 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Povefarre sur une profondeur d'à peu près 124 pieds 9 pouces et 1 ligne sur le côté le plus près de la rue Annonciation et 124 pieds 8 pouces sur le côté le plus près du lot No. 46 et borné dans le fonds par une allée en commun de 8 pieds de largeur sur laquelle il a une façade de 25 pieds 10 pouces.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec huit pour cent d'intérêt, garanti par hypothèque, etc., et les clauses usuelles, etc., etc.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mai—26—juin 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joaquim Infante Rossell vs. Mme Célestine Chastant, Veuve du Dr C. C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,346—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 23 juillet 1887 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Ursulines, mesurant au pied français vingt neuf pieds plus ou moins de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins borné sur le côté de la rue Ursulines par la propriété qui appartient ou qui appartenait à M Flaitas, sur l'autre côté vers la rue St Philippe, par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à E. Fernandez. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de C. C. Turpin, conformément à un acte passé pardevant Alexandre Emile Bienvenu notaire, en date du 31 octobre 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22juin—22 29—6 13 20 23juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu d'un restaurant de première classe.

Mme B. J. Weber vs Xavier Laurent et Ernst Labeight, Le même vs les mêmes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21.094—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 2 juillet 1887 à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite à savoir:

A mon entrepôt No 201 rue de Chartres.

Tout le contenu d'un restaurant comprenant un lot de meubles, vaisselle, verres, argenterie, chandeliers, effets mobiliers, etc., et aussi un stove (range) Mantor et un lot complet d'ustensiles de cuisine, etc., le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22 25 29 juillet 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Grotham vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,305—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 2 juillet 1887 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet numéro quatre, borné par les rues Chartres, Enghien, Royale et Port, mesurant trente-six pieds six pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juillet 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues St Charles et Première.

Mme P. L. Adams, veuve, etc., vs J. O. Martels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 173—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 133, (anciennement l'îlet 110), qui est borné par les rues St Charles, Première, Carondelet et Deuxième, et faisant partie du lot numéro 14 d'après un plan dressé par E. Gotthiel, le 15 mai 1850, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex notaire en cette ville: le dit lot ci-dessus ayant en mesure américaine, vingt six pieds deux pouces quatre lignes de face à la dite rue St Charles, sur une profondeur et façade sur la rue Première de cent vingt pieds, formant le coin des rues St Charles et Première.

Acquis par le défendeur par un achat de Victor Latorey, d'après un acte passé pardevant E. Saunders, notaire, le 24 mars 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Une somme suffisante comptant pour payer la réclamation du plaignant à environ deux mille deux cent cinquante piastres ($2250) avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 24 mars 1886 jusqu'à parfait paiement, 5 0|0 sur le montant du dit principal et intérêt pour frais d'avocat, les frais et charges des procédures et vente et les taxes dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement d'un billet à ordre de deux mille deux cent cinquante piastres ($2250) tiré par le défendeur à son propre ordre et endossé par lui, daté le 24 mars 1886 et payable deux ans après date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et stipulant que le dit billet porte intérêt de 8 0|0 par an à partir de sa date jusqu'à paiement, et garanti par hypothèque au vendeur sur la propriété ci-dessus et conformément à la réclamation du plaignant; l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc, de l'acte primitif passé pardevant E. D. Saunders, notaire, le 24 mars 1886.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31mai—31—juin7.14.21.28—juil 2

MASTER'S SALE

John A. Morris vs M. et Mme P. E. Bruinatour.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS Unis, pour le District Est de la Louisiane, No 11.563—Chancellerie—En vertu et conformément à un jugement rendu le 13 mai 1887, moi, soussigné, Spécial Master, je procéderai à la vente à l'encan, au pied de l'entrée principale de la Douane, rue de Canal, en cette ville, SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, Chartres et St-Louis, mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la dite rue Royale sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; la dite propriété étant bornée, sur le côté vers la rue St-Louis, par la propriété anciennement connue comme l'Hôtel St-Louis et maintenant Hôtel Royal, laquelle dite propriété appartient à la dite Mme P. E. Bruinatour, par achat de E. D. Norma, par acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 4 mai 1883.

Conditions—Comptant sur les lieux.
E. SABOURIN, Special Master.
31mai—31 juin 9 15 22 29 juil 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Adrien Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,540.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royale et la Paix, le dit lot mesure dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent pieds.

Ensemble avec les quarante deux actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Les bâtisses et améliorations sur le dit lot comprennent une maison en briques à trois étages, avec verandah sur la façade, No57 rue de l'Esplanade, dépendances, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir: la somme de deux cent dix dollars avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1882 jusqu'à paiement; en outre, une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions des dites actions avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1881; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1882; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1883; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1884; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1885; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1886. L'acquéreur assumera en outre le reste du montant dû sur les actions, savoir: Trois mille deux cent soixante-seize dollars. La propriété restera hypothéquée spécialement pour garantir la dette ci-dessus; il assumera aussi toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque pour les dites quarante deux actions. La balance, s'il y en a une, sur le prix de l'adjudication, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mai—24,31—juin 7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Eliza Rand vs. veuve G. W. Ardill.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,164—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Histoire, Grands-Hommes, Bagatelle et Craps et marqué numéro un sur un plan dressé par C. A. De Armas, portant la date du douze janvier 1854, et mesurant trente trois pieds quatre pouces de face à la dite rue Histoire, sur cent trente deux pieds de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Craps et mesurant sur la ligne opposée qui le divise du lot numéro deux à savoir, trente six pieds trois pouces de profondeur, puis courant sur une ligne oblique, une autre profondeur de soixante huit pieds dix pouces, puis courant vers la rue Bagatelle à une distance de dix pieds, et courant ensuite de nouveau vers la rue Craps, trente trois pieds, jusqu'à ce qu'il vienne frapper la première ligne de côté du lot No un.

Acquis par le défendeur d'après un acte passé pardevant Chas V. Foulon, notaire, le 2 mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—7 14 21 28 juin—2 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Grotham vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21.104—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 2 juillet 1887 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Poéte, Dauphine et l'Avenue Lafayette désigné par le No. Un, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer le 4 juin 1872 annexé à un acte passé dans le bureau de James Fahey, notaire le 17 juin 1872 et mesurant d'après le dit plan en mesure américaine trente et un pieds et huit pouces de face à la rue Poéte, trente et un pieds huit pouces et trois lignes de large dans le fond sur une profondeur de soixante treize pieds cinq pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dauphine et soixante douze pieds et dix pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Royale.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—juin 7 14 21 28 juil 2

VENTES PAR LE CONSTABLE

Wm. G. Tebault vs Wiley J. Hamilton.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No. 12 604—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je vendrai à l'enchère publique à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre les rues St Charles et Carondelet le JEUDI 23 juin 1887 à 10 1/2 heures A. M. la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité.
14 juin—14 19 23

N O A N. E R R Co vs B. P. Lausing, Jas Jones & N. A. Lucas in solido

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 12.535—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique rue Prieur près de la rue Urquhart, Troisième District JEUDI 23 juin 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de bois de construction d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
14 juin—14 19 23

Charles Willibald vs Harriet Ware, femme de Saml. Brown, autorisée.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No. 12.604—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazin, entre Gravier et Natchez Alley, le JEUDI 7 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cypress, Florida Landing ou Julia Johnson et Prieur, désigné comme le lot No 18, conformément à un plan fait par C. A. Reddin, voyer, le 5ème jour de mars, 1848, et déposé à l'étude de D. J. Ricardo, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan dressé par A. Deittle, jr, voyer, en date du 13 novembre, 1859. Une copie du dit plan est annexé à un acte de vente de la succession de Mme Louisa Daly à Mme Julia A. Reddix, passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, daté du 16 janvier, 1882, et mesurant au pied américain, conformément au dit plan, 27 pieds de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Les mesures conformément au dit plan de Deittle. Etant plus ou moins, ensemble avec tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue dénuitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente, jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le prix d'annonces, les frais du constable, etc., se montant à environ quatre vingt cinq (85) piastres.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
21 juin—21 26—juil 7

M. J. Larrieu et John Ascel vs Ed. Lafferanderie.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 11.354—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, contre Ed. Lafferanderie, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 1er juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une charrette pour laitier à deux roues, un cheval bai, un jeu de harnais, et tout le contenu d'une laiterie, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
21juin—21 26 juil 1

Thomy Lafon contre Mme G. Carleton.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9,387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 25 juin 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
14 juin—14, 21, 25.

Félix J. Dreyfous contre Eliza ou Elise Ximenes.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 9,387.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 29 juin 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
18 juin—18 25 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés Améliorées de Grande Valeur

Dans le Deuxième District.

Coin des rues Dumaine et Roman, jolie maison à double corps de logis.

No 146 rue Roman, entre Dumaine et Ste-Anne, jolie maison à double corps de logis, presque neuve

Coin des rues Dumaine et Galvez, maison élégante à double corps de logis.

No. 180 rue Prieur, entre les rues Dumaine et St-Philippe, cottage retiré de la rue.

Vente péremptoire pour clore la succession de Mme G. Mailhes.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade:

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Anne, Derbigny et Roman, désigné par la lettre A, d'après un plan dressé par A. de Armas, sous voyer de la ville, daté le 30 avril 1887 lequel dit lot mesure d'après le dit plan 33 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dumaine, sur 64 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Roman, et fait partie du lot désigné par le No 9, sur un plan particulier dressé par G. A. Castaing. Les améliorations comprennent la jolie maison en bois à double corps de logis, recouverte en ardoises ayant 4 chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par le numéro municipal 316 rue Dumaine.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Ste Anne et Roman, désigné par la lettre B, d'après le plan ci-dessus mentionné de A. de Armas et mesurant d'après ce dit plan 33 pieds 9 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 33 pieds 1 pouce et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une élégante maison en bois à double corps de logis recouverte en ardoises avec 4 chambres, cuisine ayant deux chambres, hangar pour blanchir, citerne lieux d'aisance, etc., connue par le numéro municipal 146 rue Roman.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Galvez et Johnson, désigné par la lettre A, d'après un plan dressé le 16 mai 1867, par J. A. D'Hémécourt, sous voyer, le dit lot forme le coin des rues Dumaine et Galvez, et mesure en mesure américaine 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Galvez. Les améliorations comprennent une maison élégante en bois à double corps de logis recouverte en ardoises avec attic contenant en tout environ 8 chambres et 2 cabinets, une cuisine à deux étages avec 2 chambres de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par le numéro municipal 379 rue Dumaine.

4° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Prieur, Johnson et St Philippe, étant partie du lot No 11, d'après un plan dressé par Giroux et Castaing le 13 janvier 1851 et mesure 30 pieds de face à la rue Prieur sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue, ayant 4 chambres, cuisine, lieux d'aisance, puits, citerne, etc., connue par le numéro municipal 180 rue Prieur.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs portant hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, la clause de 10 0|0 pour frais d'avocat en cas de procédures pour recouvrer le paiement des billets à leur échéance et toutes les clauses de garantie usuelles.

Les acquéreurs devront tenir les bâtisses assurées pour un montant qui sera fixé par les parties intéressées et transférer la police au détenteur des billets, rembourseront les primes non expirées d'assurance, assumeront les taxes de l'année 1887 au-dessus du prix d'adjudication et déposeront 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier notaire public aux frais des acquéreurs.
11 juin—11 12 18 au jour de la vente.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS.

LOUISIANA CONSTRUCTION CO. LIMITED vs. LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS—No. 11.448—A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, trentième jour de juin 1887, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal à la Nouvelle-Orléans la propriété décrite ci-dessous à savoir:

1° L'Ilet A borné par les rues Douane et Bienville et les lignes des chemins de fer Louisville Nashville et Morgan et le Sugar Landing, le dit îlet mesurant 121 pieds 2 pouces de face sur les rues Bienville et Douane 140 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du dit Sugar Landing.

2° L'îlet B borné par les rues Douane et Bienville et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, le dit îlet mesurant 120 pieds de face à la rue Douane, 80 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville 308 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Front 153 pieds de face à — et 171 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la ligne du dit chemin de fer.

3° L'Ilet C, étant un triangle de terre borné par les rues Bienville, Conti, Front et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan mesurant 64 pieds 3 pouces et 3 lignes rue Bienville 274 pieds 0 pouce et 3 lignes sur la rue Front 271 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne des dits chemins de fer et formant une façade près de l'intersection sur les rues Front et Conti.

3° L'Ilet D, borné par les rues Bienville et Conti, la ligne du chemin de fer Louisville et Nashville et le Sugar Landing, mesurant 92 pieds 6 pouces et 3 lignes sur les dites rues Bienville et Conti sur 350 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne des dits chemins de fer et 30 pieds 0 pouce et 2 lignes sur le dit Sugar Landing.

4° L'Ilet E borné par les rues Conti et Louis Clay et Front, le dit îlet étant pentagonal en forme et mesurant 110 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la rue Conti 74 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue St Louis 309 pieds 8 pouces et 7 lignes rue Clay, et quant aux deux côtés sur la rue Front 111 pieds 0 pouces et 5 lignes sur un des côtés et 194 pieds 2 pouces et 7 lignes sur l'autre côté.

5° Tous les droits, titre et intérêt de la ville de la Nouvelle Orléans de toute sorte et de toute nature aux hangars construits, bâtisses et améliorations dans les dits îlets A, B, C, D et E, ainsi qu'il est stipulé dans les ordonnances de ville No 1528, N. S., approuvées le 14 août 1869, et dans l'acte notarié passé par devant W. J. Castel, notaire, le 18 août 1869 entre la dite ville et F. B. Fleitas et autres le dit droit comprenant:

1. L'option de prendre les dits hangars et constructions à une moitié de leur valeur estimée au comptant, à l'expiration de vingt cinq ans du 1er novembre 1871, le droit et pouvoir de nommer des estimateurs ainsi qu'il est stipulé dans les dites ordonnances et le contrat fait dans le but de déterminer la dite valeur au comptant estimée.

2. L'option d'étendre le droit d'usage des dits hangars et îlets désignés dans les dites ordonnances et les dits contrats durant quinze années subséquentes au dit 1er novembre 1896.

3. Du droit de remettre pleine possession des dits hangars à la ville après l'expiration des dites quinze années de loyer additionnel.

6. Tous les droits, titre et intérêt de toute sorte et de toute nature de la ville de la Nouvelle Orléans dans et provenant du contrat passé pardevant W. J. Castell notaire public, et F. B. Fleitas et autres le 18 août 1869, en vertu de l'ordonnance No 1528, N. S., lequel dit contrat a été transféré au New Orleans Sugar Shed Company, et les termes du dit bail ont été modifiés par l'ordonnance No 4492 N. S. incluant le droit de recevoir dans le dit contrat 10 pour cent des recettes brutes annuelles du dit Sugar Shed Company jusqu'au 1er novembre 1896.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 28 mai 1887.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.
28 mai—juin 2,9,16,23,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Neville Reviere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 10,913—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 2 juillet 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié, le 21me jour de mai 1845, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jonan F. H. Jonan et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111, folio 67.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mai—juin 7 14 21 28—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaches, veaux, chevaux, wagons et un lot d'ustensiles et d'installations de buvette et restaurant.

Carondelet Canal and Navigation Co. vs Otto Touché.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,999.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI 29 juin 1887, à 1:30 heures p.m. de la propriété ci-après décrite, savoir:

Au local connu comme la buvette et restaurant "Over the Rhine", sur la rive gauche du Bayou St-Jean vis-à-vis le Fort Espagnol.

Quatre vaches, trois veaux, un cheval, deux wagons à quatre roues avec couverture et harnais, quatre ou cinq cochons et un lot de volailles—aussi un lot d'ustensiles de buvette et de restaurant, consistant en chaises, tables, vaisselles, lampes, installations, etc., le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18juin—18 22 25 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE!

Vente forcée.

PAR JAS. P. GUINAULT. Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—VENDREDI, 24 juin 1887, il sera vendu à midi, à Greenville, à l'encoignure des rues Edmund et Victor, à côté de la savanne de Foucher—

16 vaches laitières, 2 taureaux, 1 cheval, 1 charette à lait, 1 wagon, harnais, bidons, et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place.
22 juin—

VACHERIE.

Succession de Jean Pierre Saloy—No. 21,398.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 27 juin 1887, il sera vendu, à midi, à la résidence du défunt, rue de la Commune, entre les rues Napoléon et Salomon, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juin 1887—

29 vaches laitières, plusieurs avec veaux, 1 taureau, 2 chevaux, 2 mulets, 2 charrettes à lait, 2 dito à provisions, bidons, harnais, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

Aussi—50 têtes de volailles, 4 truies avec petits et meubles de maison.

Conditions—Comptant sur les lieux.
16 juin—16 21 26

Propriété rue St-Antoine.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 25 juin 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez—

Un lot de terre, situé rue St-Antoine, entre Marais et Urquhart, mesurant 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Antoine, sur 127 pieds, 11 pouces, 5 lignes de profondeur. Ensemble, les bâtisses et améliorations consistant en une bâtisse construite dans l'intérieur du terrain, contenant quatre pièces, un hangar (shop) sur la rue, auquel est adjoint un autre hangar plus long contenant une écurie, lieux d'aisance, citerne, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billet portant 8 pour cent d'intérêt par an, de date et hypothèque.

Les taxes de l'année 1887 sont à la charge de l'acquéreur, qui en assumera le paiement en sus du prix d'adjudication. La propriété devra être maintenue assurée et la police transférée au porteur du billet. L'acheteur se conformera à toutes les clauses d'usage et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant P. O. Peyroux, notaire public.
19 juin—

Grande étable, rue de la Commune, avec quatorze lots de terre.

Succession de Jean Pierre Saloy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,398—

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juillet 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juillet 1887, la propriété suivante, savoir:

Quatorze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le 1er district de cette ville et désignés par les Nos 1 à 5 et de 20 à 28 inclusivement de l'îlet No 53, borné par les rues Commune, Ulla, Napoléon et Salomon, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Salomon et Commune—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune sur 117 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Salomon et 123 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.

Le lot No 2—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 128 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 3.

Le lot No 3—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 134 pieds 9 pouces 4 lignes du côté du lot No 4.

Le lot No 4—32 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 140 pieds 8 pouces 7 lignes du côté du lot No 5.

Le lot No 5—32 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 146 pieds 4 pouces 2 lignes du côté du lot No 6.

Les lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Ulla sur 108 pieds de profondeur sur la rue No 28 formant le coin des rues Ulla et Salomon.

Les lots Nos 25, 26, 27 et 28 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces de face à la rue Salomon sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 1 ligne.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison de résidence et une étable à vaches pouvant contenir 42 têtes d'animaux, hangar, etc., citernes, etc.

Le tout sera vendu en bloc et d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. H. Ferrelle notaire aux frais de l'acquéreur y compris les taxes pour l'année 1887.
19 juin—19 29—juillet 9 9 16 23

Un joli cottage rue du Quartier, No. 134

Vente positive pour satisfaire un créancier hypothécaire.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 25 juin 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins—

Un lot de terre mesurant 41 pieds de face à la rue du Quartier sur 38 pieds de profondeur, entre les rues Remparts et St Claude. Ensemble une belle maison façade en briques couverte en ardoises, ayant trois chambres, galerie, corridor, cuisine de deux chambres, couverte en ardoises, hangar, chambre à charbon, hydrant, citerne, lieux d'aisance, cour en briques, etc.

Se référer au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié ou davantage comptant, balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1887. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé de l'acheteur.
19juin—

Deux îlets de terre situés à Alger et un banc à l'église du Christ.

Vente de syndic.

James A. Renshaw vs. ses créanciers.

No 20.268—Cour Civile de District—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 2 juillet 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mai 1887—

1° Un banc à l'église du Christ.

2° Un îlet de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, renfermé par les Avenues Pacific, Atlantic et les rues de Armas et Decatur, et mesurant 322 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux Avenues Atlantic et Pacific 247 pieds 4 pouces de face aux rues De Armas et Decatur.

3° Un îlet de terre situé dans le même District, renfermé par les Avenues Pacific, Elmire, les rues Decatur et Newton, lequel îlet de terre mesure 322 pieds 3 pouces 2 lignes de face à l'Avenue Pacific et à la rue Elmire 247 pieds 4 pouces de face aux rues Decatur et Newton.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire aux frais des acquéreurs et compris les taxes pour l'année 1887.
28mai—28—4 11 18 25—2juil

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21 420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxes faite le 13 août 1886 l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendit à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884 de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'îlet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale, les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur assessés pour les années 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7, le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands Hommes comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et Jonn Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legett, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en lisance dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 89, folio 538, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en conformité à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une formalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époques et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 8 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 juin—

Succession de Antoine Carrière.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11.591—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Olivier Carrière, Exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16,21,25

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie Lee Forsyth, épouse de John W. Black, et John W. Black et autres vs. les Mineurs Charles Henry, Arthur Carter et Ellen Adair Simpson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No. 20,894.

Vente pour opérer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—Le MARDI, 28 juin 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le 16me jour de mai 1887 et signé le 20 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Covington Landing ou Delord, Remparts, Franklin et Euphrosine, et désigné par le No 325. Il mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur 208 pieds du côté le plus rapproché de la rue Remparts et 205 pieds de l'autre côté.

2° Un autre terrain et les améliorations qui s'y trouvent, même district et carré d'îlet, désigné par le No 326 et mesurant 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur 205 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Remparts, et 202 pieds de l'autre côté, mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, souscrits par eux à leurs propres ordres et endossés par eux, billets qui devront être divisés en coupons si on le requiert et datés du jour de l'adjudication et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final. Les actes de vente contiendront toutes les clauses usuelles de garantie, celle aussi de non aliénando, honoraires d'avocat, 5 pour cent du montant de la vente, assurés en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie, capital et intérêt. Les bâtisses devront être toujours assurées contre l'incendie jusqu'au paiement des billets et la police d'assurance transférée et livrée aux détenteurs des dits billets, autre garantie du paiement des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887 et un dépôt de dix pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 3 11 18 25 au 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John B Crequine.

No 15.248, Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 7 juillet 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté le 31 mai 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après—

Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 6ème District de cette ville dans l'îlet borné par la propriété Foucher, les rues St George, Edmond et Green, désignés comme lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 28 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Edmund sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 5 forme le coin des rues Edmond et St George.

Conditions—Comptant.—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Dowling esq. notaire.

Aussi en même temps et au même endroit tous les meubles de maison et effets mobiliers de la dite succession incluant 5 vaches 2 chevaux charrettes, voitures, etc., d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
5 juin—5 11 18 25—juil. 2 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Susan A. Simpson et autres vs les enfants mineurs Charles Henry, Arthur Carter, Ida Rebecca et Ellen Adair Simpson, et la mineure Clara G. Dorr.

No 20 893—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—MARDI 28 juin 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 16me jour de mai 1887, et signé le 20me jour de mai 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Covington Landing ou Delord, Remparts, vis-à-vis Hercules, Burton actuellement Franklin et Euphrosine. Le terrain est désigné par le No 7 et mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord sur une profondeur de 214 pieds du côté supérieur, et 211 du côté inférieur.

2° Un terrain situé dans les mêmes district et carré d'îlet désigné par le No 321. Il mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord sur 211 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue des Remparts ci-devant Hercules, et 208 pieds de profondeur du côté opposé.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit payables en billets des acquéreurs souscrits par eux à leurs propres ordres et endossés par eux, divisés en coupons si on le requiert et datés du jour de l'adjudication et portant intérêt à 8 pour cent par an jusqu'à paiement final. Les actes de vente contiendront toutes les clauses de garantie usuelles, de non aliénando, honoraires d'avocat à 5 pour cent au montant de la vente en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie du capital et intérêt. Les bâtisses devront être assurées convenablement contre l'incendie jusqu'à parfait paiement des dits billets, et les polices d'assurance transférées et livrées aux détenteurs des billets comme garantie additionnelle du paiement des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant l'année 1887 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey notaire aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 3 11 18 25 au 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de coin pour épicerie,

A l'encoignure des rues Lafayette et Howard, et le cottage adjacent près du dépôt du chemin de fer Valley.

Interdiction de Mme Mary Hart.

Nos. 18,643—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI 25 juin 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 mai 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Périlliat, Howard et Freret, plus amplement décrits comme suit, à savoir:

1° Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Lafayette, Howard et Périlliat, et mesure 21 pieds de face à la rue Lafayette, 21 pieds 6 pouces de face à la rue Périlliat, 126 pieds de profondeur et de face à la rue Howard et 123 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 2.

Les améliorations de l'encoignure comprennent une épicerie à un étage, avec une bâtisse dans le fond à deux étages et un cottage double à un étage connu par le No 214 rue Howard.

2° Un cottage à un étage No 206 rue Lafayette. Le terrain mesure 17 pieds 9 pouces de face à la rue Lafayette, 16 pieds 6 pouces de face à la rue Périlliat, 118 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3 et au plus près 117 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an. A partir du jour de la vente garanti par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leurs enchères, toutes les taxes dues et exigibles en 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant James Fahey, notaire.
22 mai—22 28—juin 4, 11, 18, 25

Succession de Delia Dullanty,

femme décédée de Henry W. Pfeffer.

No 21,081—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau—No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mai 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un quart d'îlet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième District de cette ville, désigné comme îlet No 42, borné par l'avenue Broadway, les rues Chestnut, Esther et Wall, étant cette portion faisant face aux rues Broadway et Esther, mesurant 120 pieds de face à la rue Esther sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Broadway.

Conditions—$1300 comptant, et la balance à un an de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues durant 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
25 mai—26, 28—juin 4, 11, 18, 25—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sophia Quilbermann vs. Katharina Nienmuller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,096.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juin 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Ste-Marie, Religieuses, Rousseau et Félicité, et désigné par le No six sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, le 31 mai 1847, déposé en le bureau de L. R. Kenny, notaire. Ledit terrain mesure environ vingt-six pieds onze pouces de façade rue Ste-Marie, entre les rues Religieuses et Rousseau, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq et demie lignes, entre parallèles—mesure américaine.

Deuxièmement—Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges et dépendances qui en sont partie, dans le carré d'îlet ci-dessus décrit et mesurant environ sept pieds dix pouces et six lignes, plus ou moins, de façade rue Rousseau, entre les rues Félicité et Ste-Marie, sur une profondeur d'environ cinquante-trois pieds trois pouces sept lignes, plus ou moins, et est contigu dans le fond au terrain premièrement décrit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—27 juin 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers.

Meubles en bois de rose et chêne des fabriques de Siebrecht et McCracken.

Tapis, Glaces, Montre et Chaîne, Porte Chapeaux, Abat-jour, etc., Comptoir pour ouvrir les huîtres et Armoire pour cigares.

Succession de J. B. Couret, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—Le MERCREDI 29 juin 1887 à 10 1/2 A. M. au local 384 rue du Canal, entre les rues, Johnson et Prieur, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 20 mai 1887 dossier No. 21,075, pour compte de la succession de John B. Couret, décédé, il sera vendu à l'encan.

Tout le contenu de la résidence ci-dessus d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

Les meubles peuvent être vus seulement le jour de la vente.
17 juin—17 21 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magasin en briques de valeur et à trois étages, No 81 rue Front et 80 rue Fulton.

Coin des rues Front et Lafayette.

John T. Moore Jr., vs. Mary Hudson, tutrice naturelle et al.

A l'encan. Pour un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 3 mai 1887 et signé le 9 mai 1887 Dossier No. 20,028 dans l'affaire de John T. Moore, Jr. vs. Mary Hudson, tutrice naturelle et al. Aussi un autre ordre du même honorable juge et dessus en date du 20 mai 1887, aussi d'un jugement et ordre de l'honorable juge de paroisse de la cour de Franklin paroisse Ste-Marie, en date du 14 mai 1887 à l'encan, il sera vendu.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Poydras et Lafayette, désigné comme lot No 16, et mesure 23 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Front sur une profondeur de 117 pieds 7 lignes sur la ligne du côté du lot No 15 le plus près de la rue Poydras, et une profondeur et façade à la rue Lafayette de 117 pieds 2 pouces et 5 lignes.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en briques à trois étages anciennement connu comme l'Hôtel des Etrangers, cuves, etc.

Conditions—Pour un sept-huitième indivis de la propriété comptant en passant le titre.

Pour le reste du huitième indivis, l'acquéreur fournira son billet daté du jour de la vente et payable douze mois après date à son propre ordre le dit billet portant intérêt à 8 0|0 par an à partir de la date jusqu'au paiement et avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur le huitième d'intérêt vendu dans cette affaire et dont contient les clauses de non aliénando et toutes les autres clauses de garantie, assurance, honoraires d'avocat, etc.

L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux. Acte de vente pardevant Jos. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 mai—22 28—juin 5 12 19 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence de valeur No 394 rue Canal,

entre Prieur et Johnson, adjacent aux magnifiques résidences de MM. Jno. T. Gibbons, juge A. Voorhies, Hon. John Fitzpatrick et autres.

Succession de John B. Couret, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 mai 1887 Dossier No 21075, pour le compte de la succession de John B. Couret décédé, il sera vendu.

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal et Galvez, Prieur et Johnson, mesurant 15 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine et 4 pieds de face...

Les améliorations comprennent cette charmante résidence en bois à deux étages avec mansardes, couverte en ardoises, connue par le No 394 rue Canal, et contient huit magnifiques chambres, salle à manger, cuisine et cabinet de toilette, des planchers parquetés, cheminées en marbre, salle de bain, grande galerie, etc. [illegible]

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans au mois de la vente avec intérêt à 8 pour cent par an jusqu'au paiement et toutes les clauses de garantie usuelles.

Un dépôt de 10 pour cent sur ... [illegible]

Acte de vente pardevant M. T. Ducros notaire aux frais de l'acquéreur.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 25.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un intérêt indivis dans la bâtisse en briques à trois étages, No 130 rue Royale.

Succession de Calvin Porter, décédé.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 juillet 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 3 juin 1887 Dossier 20,588 pour le compte de la succession de Calvin Porter décédé, à l'enchère publique il sera vendu:

Le septième (1|7) indivis intérêt d'un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St Pierre et Toulouse et mesurant—mesure française—30 pieds de façade rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations qui s'y trouvent sont une bâtisse en briques à trois étages portant le No 130 de la rue Royale et ayant un rez-de-chaussée, cuisine à deux étages, chambres, cour et trottoir pavés en pierres plates entre pour voiture, hydrants, etc. La propriété se loue $40 par mois.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant en outre le paiement des taxes de 1887.

L'acte de vente pardevant George C. Preot, notaire aux frais de l'acquéreur.
5 juin—5 12 19 26—3 9 juil

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Auguste Paul, Peter Odenwald vs. Henrietta Odenwald et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E. No 20,443.

Vente pour opérer un partage entre héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—SAMEDI 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine, entre les rues Natchez et Gravier en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 17 mai 1887 et signé le 23 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par le No 4 du carré d'îlet No 21, borné par les rues Galvez, Bienville, Miro et Conti, mesurant 27 pieds 4 pouces de façade rue Galvez sur 119 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles, conformément à un plan de A. D'Hémécourt, daté du 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Cette propriété est celle qu'avait acquise par achat M. Louis Mathé, ainsi qu'il appert d'un acte pardevant R. J. Kerr ancien notaire, en date du 25 mars 1874.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux de la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 juin—4 11 18 25 juil 2 9

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence en bois, à deux étages, avec porte cochère.

Cleveland Avenue, adjacente à la demeure et au magasin du Dr Laimant, au coin des rues Gasquet et Claiborne.

Succession de Michael Duffy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,—No 19,015.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Fricheas, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un ordre signé le 16 mai 1887, et à un ordre supplémentaire en date du 30 mai 1887, de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans la susdite affaire la propriété ci-après décrite, à savoir—

La maison de résidence en bois à deux étages désignée par le No 109 rue Gasquet, dans le carré d'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, aujourd'hui Avenue Cleveland, Claiborne et Robertson. Ledit terrain mesure 25 pieds 6 pouces et 94|00 d'une ligne de façade rue Gasquet aujourd'hui Cleveland Avenue sur 106 pieds 8 99|00 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant. Sa situation centrale et admirable la rend convenable comme résidence ou pour le commerce à cause de sa proximité au marché Claiborne, aux écoles, églises, chemins de fer urbains.

Conditions—1|3 ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit à un et deux ans, payable en billets spécialement garantis par lien au vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant MM. Woulfe & Rouen, notaires aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24,28—juin 4,11,18,25

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Lot de terre vacant rue Vallette.

Succession de Frank Silva.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C—No 15.459.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour en date du 1er juin 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 80 borné par les rues Vallette, Chestnut, Alix et Eliza, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 137 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour notaire aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0|0 comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 juin—4 11 18 25—2 9 juil

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Propriété cottage à deux corps de logis, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de W. H. Lewis Jr. vs. W. H. Lewis Sr. et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 19 413.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet, SAMEDI 2 juillet 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 février 1887, et signé le 10 février 1887 par l'Hon. Juge F. A. Monroe, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No 19 413 dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, désigné par le No 25 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix de Armas ancien notaire en cette ville le 30me jour de janvier 1829, et mesurant au pied français conformément au dit acte, cinquante trois pieds six pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent quatre vingt un pieds et trois pouces et demi sur la ligne qui le sépare du faubourg Saulet, soixante quatorze pieds et un pouce de largeur dans le fond séparé par les lots 14 et 15 et — pieds sur l'autre ligne.

Conformément à un plan récemment fait par Williams et Patton voyers le dit lot de terre mesure au pied américain 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté près de Calliope et 191 pieds 10 pouces et ... près de la rue Delord, et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes. Le tout d'après un plan du dit plan est daté du 28 décembre 1885 est maintenant déposé à cette (?) ... Les améliorations sont un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.

Cette propriété est maintenant louée à raison de $45 par mois.

Conditions—Comptant en billets des Etats-Unis. Dix pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant James Zacharie Spearing notaire aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues en 1887.
1er juin—1 8 15 22 29—2juil

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Premier et Quatrième Districts.

Succession de Jules Victor.

No. 21 134—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 4 juin 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Roman et Prieur, 25 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur à travers le dit îlet de ... 5 pieds ... améliorations ... un cottage à ... étant connu comme No 462 rue Lafayette.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St André, Rousse, Franklin et Liberté, désigné comme lot No 18 et formant le coin des rues St André et Liberté, mesurant 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue St André sur 91 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne séparative de la rue Franklin, et sur la ... profondeur et face à la rue Liberté, ... 32 pieds 4 pouces et 7 lignes de large dans le fond. Les améliorations comprennent la bâtisse double en bois à un étage No 563 rue St André.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance à un crédit de un et deux ans au mois de la vente avec 8 pour cent par an lieu de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Lemonnier notaire.
5 juin—5 ... 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions du Cotton Exchange.

Gilbert H. Green vs ses créanciers.

No 19 734—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 25 juin, 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 10 juin 1887, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession—

Deux actions du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.

Conditions—Comptant avant le transfert.
12 juin—12 18 19 24 25

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR WARREN HOMES encanteur—MERCREDI 29 juin 1887, à 2 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, en date du 27 mai 1887, dans l'affaire intitulée, Succession de H. M. A. L. M. Hyams dossier No. 33[illegible] de cette cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante à savoir—

Un terrain de terre dans la paroisse Rapides, dans cet Etat, étant le quartier sud ouest du quartier sud ouest de la section 1, township 5, nord du range 4, ouest du district des terres nord de la Rivière Rouge, contenant 38 59 100 acres.
28 mai—1 fl par sem pendant 30 jrs.

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage de propriétés de valeur dans le Troisième District.

Splendidement située, excellent voisinage.

Mlle F. Louise Andry vs. Mme E. L. Nunez et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 20 975.

—Aussi—

Succession de Claude V. Andry.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 6809.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau, No 14 rue de Chartres—SAMEDI 2 juillet 1887, à la Bourse d'encan Arcade, en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 mai 1887, par l'Hon. W. T. Houston, dans la première affaire ci-dessus décrite, aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, No 6809, en date du 25 mai, dans l'affaire de la succession de Claude V. Andry, il sera vendu—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne, Kerlerec et Columbus, désignés comme lots A et B; les dits lots étant subdivisés par les lots désignés par les Nos 87 et 88 dans le dit jugement en partage et l'ordre de vente de la dite succession.

1° Le lot B mesure au pied américain, 32 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Robertson 108 4 3 de profondeur sur le côté vers la rue Columbus 34 10 4 sur la ligne du fond et 119 3 2 sur le côté vers le lot A.

Les améliorations sur ce lot comprennent un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises avec quatre chambres bien finies une cuisine, une galerie et une cuve, aussi des arbres fruitiers.

2° Le lot A mesure, au pied américain, 31 pieds de face à la rue Robertson 119 3 2 de profondeur sur le côté vers le lot B, 128 6 4 sur le côté vers la rue Kerlerec et 32 2 4 sur la ligne du fond. Le tout conformément à un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville en date du 20 mai 1887, déposé en mon bureau, sur lequel les dimensions en mesure française peuvent être vues.

Toutes les mesures ci-dessus correspondent avec la mesure française, marquées en encre rouge sur un plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou le tout comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie, l'assurance, honoraires d'avocat. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 et de faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. A. Bakewell, aux frais de l'acquéreur.
29mai—9—5 12 19 26juin—2juil.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Frederick Lopez vs ses créanciers—No 19,879 Division B.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Frederick Lopez, insolvable dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 27me jour de juin 1887 à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés décrites dans la pétition en lisance dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 13 juin 1887.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
14 juin—3f en 10 j

Succession de H. Lutapé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20 549—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16,21,25

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux : No [illegible]
NOUVELLE[illegible]
JEUDI 23 [illegible]

VA[illegible]
COMPAGNIE [illegible]
LA BOURGOGNE
LA GASCOGNE
LA NORMANDIE

LIGNE [illegible]
POUR NEW [illegible]
KNICKERBOCKER
LOUISIANA

Ligne régulière [illegible]

MANDEVILLE, [illegible]
Le Steamer [illegible]

CHEMINS [illegible]

LOUISVILLE, N[illegible]
TEXAS RA[illegible]

FEUILL[illegible]
No 29
LE SE[illegible]
La Roch[illegible]
PAUL SAU[illegible]

L'espérance qu'il ... nourissait presque ... il avait oublié ses ... reparurent plus vives ... tête s'affaissa sur ... retomberent le long ... nouveau le découragement de lui.

Pierre eut l'intuition été douloureusement autre douleur qu'un peut briser un cœur quand il peut se ... tous les plaisirs dont avide! Mais Georges avoué. Pierre ... point délicat.

—Et toi! hasarda qu'as-tu fait depuis ... revu le comte de ...

—Oui, répondit ... tête, je les ai revus.

—Et certainement cueilli, car la mission remplir a dû te relever

—Oui, répondit ... pouvait dissimuler ... m'ont bien accueilli.

Ces réponses, qui ... les échos des questions